



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Cinquième session

Genève, 15 et 16 juin 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session^{1,2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 15 juin 2015, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail:
 - a) Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays;

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique, en écrivant à roadsafety@unece.org, ou par télécopie (+41 22 917 00 39). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au troisième étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.



- b) Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi que dans certains pays non membres de la CEE tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande;
 - c) Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation;
 - d) Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau;
 - e) Recensement des moyens techniques visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau;
 - f) Identification des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau;
 - g) Mesures d'application;
 - h) Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations.
3. Questions diverses.
 4. Dates et lieu de la prochaine session.
 5. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts (GE.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de sa session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/GE.1/9.

2. Programme de travail

a) Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 1, établi par le sous-groupe comprenant les États-Unis d'Amérique, la Pologne et l'Agence ferroviaire européenne (ERA). Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Achever l'analyse des réponses additionnelles reçues des membres du Groupe d'experts concernant des études de cas nationales et le coût moyen ou habituel des accidents aux passages à niveau;
- Sur la base des renseignements éventuellement fournis par les membres du Groupe en réponse à la demande formulée par le Président à la session précédente, analyser également des exemples de cas où les pouvoirs publics ont décidé d'améliorer la sécurité aux passages à niveau alors que cela ne se justifiait pas pleinement d'un point de vue économique;
- Présenter un résumé de ses conclusions à ce jour et exposer les meilleures pratiques dans ce domaine, en particulier les stratégies adoptées aux États-Unis et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la méthode d'estimation du coût des accidents mise au point par la Banque mondiale.

Document: Document informel n° 1.

b) Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi que dans certains pays non membres de la CEE tels que l’Afrique du Sud, l’Australie, l’Inde et la Nouvelle-Zélande

Le Groupe d’experts examinera le document informel n° 2, établi par le sous-groupe comprenant la France, l’Irlande, le Royaume-Uni, Community Safety Partnerships Ltd, l’ERA et l’Union internationale des chemins de fer (UIC). Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d’experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Recenser les indicateurs de sécurité aux passages à niveau les plus pertinents, en tenant compte des approches actuelles et des données disponibles dans les pays de la CEE, et proposer les indicateurs de référence les plus appropriés à l’échelon mondial;
- Trouver et recommander un organisme ou une organisation qui pourrait recueillir et héberger les indicateurs proposés en matière de sécurité aux passages à niveau;
- Analyser les données recueillies à ce jour par le sous-groupe dans les pays de la CEE, notamment au Canada et aux États-Unis, ainsi que dans certains pays non membres de la CEE tels que l’Australie et la Nouvelle-Zélande, concernant la sécurité de différents types de passages à niveau.

Document: Document informel n° 2.

c) Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l’éducation

Le Groupe d’experts examinera le document informel n° 3, établi par le sous-groupe comprenant la Finlande et l’Inde. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d’experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Distribuer un tableau de bonnes pratiques aux membres du Groupe d’experts et recueillir leurs observations concernant les types de mesures concrètes ou de bonnes pratiques dont il est établi qu’elles permettent une amélioration progressive de la sécurité;
- Demander des renseignements sur les projets en cours au Royaume-Uni et aux États-Unis, évoqués à la session précédente, qui concernent respectivement l’éducation aux fins de la réduction des risques aux passages à niveau et l’installation de barrières à bas prix;
- Compléter le tableau de bonnes pratiques à l’aide des informations fournies par les membres du Groupe d’experts, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni.

Document: Document informel n° 3.

d) Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau

Le Groupe d’experts examinera le document informel n° 4, établi par le sous-groupe comprenant la Fédération de Russie, l’ERA et l’Institut Kolejnictwa (Pologne). Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d’experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Répertorier, sur la base des renseignements fournis par les membres du Groupe d’experts, les bonnes pratiques en matière de législation nationale, notamment en ce qui concerne les limites de vitesse routières et les prescriptions relatives à la communication électronique de données;

- Sur la base des renseignements éventuellement fournis par les membres du Groupe en réponse à la demande formulée par le Président à la session précédente, répertorier également les mesures qui donnent des résultats satisfaisants ou non aux États-Unis, en Finlande, en Irlande, en Italie, en Pologne, au Royaume-Uni et en Suède, et recenser les principales lacunes dans la législation nationale de ces pays;
- Continuer d'étudier et de recenser les amendements qu'il serait utile d'apporter à la Convention de 1968 sur la signalisation routière, à la Convention de 1968 sur la circulation routière et à la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (qui pourraient être soumis au GE.2 ou au WP.1 selon la date à laquelle le Groupe d'experts achèvera ses travaux).

Document: Document informel n° 4.

e) Recensement des moyens techniques visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 5, établi par le sous-groupe comprenant la Fédération de Russie et NICTA Victoria. Ce document contient une analyse des informations fournies par les États membres de la CEE en réponse au questionnaire envoyé par le secrétariat en juin 2014 au nom du Groupe d'experts, ainsi que les prochaines étapes envisagées.

Document: Document informel n° 5.

f) Identification des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 6, établi par le sous-groupe comprenant l'Autriche, le Centre aérospatial allemand et Cognito Ltd. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Présenter un résumé de ses conclusions à ce jour, y compris une liste de lacunes dans le domaine de la recherche sur les facteurs humains, et, dans la mesure du possible, fournir une description détaillée du projet d'ensemble d'outils pour les passages à niveau.

Document: Document informel n° 6.

g) Mesures d'application

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 7, établi par le sous-groupe comprenant la France et le Royaume-Uni. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Achever son analyse de toutes les réponses au deuxième questionnaire (plus détaillé) reçues depuis la session précédente;
- Poursuivre l'analyse de l'efficacité des mesures d'application sur le comportement des usagers.

Document: Document informel n° 7.

h) Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations

Comme l'a relevé le Groupe d'experts à sa précédente session, un rapport stratégique sur les interfaces route/rail pourra être élaboré une fois que les sous-groupes auront achevé les activités évoquées aux alinéas *a* à *g* ci-dessus.

En se fondant sur les travaux des sous-groupes et sur les débats tenus à la présente session, le Président, avec l'aide du secrétariat, fournira des informations sur les prochaines étapes de l'élaboration d'un rapport stratégique assorti de recommandations.

3. Questions diverses

Le Royaume-Uni présentera le document informel n° 8 sur l'évaluation des risques.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être aussi examiner d'autres questions présentant un intérêt pour lui.

Document: Document informel n° 8.

4. Dates et lieu de la prochaine session

La sixième session du Groupe d'experts se tiendra les 5 et 6 novembre 2015 à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa cinquième session.
